



**62<sup>e</sup> rencontre**  
**27 avril 2022, 9 h à 16 h**  
**MRC de Matawinie**  
**3184, 1<sup>re</sup> avenue, Rawdon**  
***Par vidéoconférence***

<b>PERSONNES RESSOURCES :</b>			Présent	Absent	Cumulatif	
	Isabelle Perreault (Sylvain Breton)	Présidente			0/1	} 1/1
	Claudine Ethier	Coordination			1/1	
	Vacant (Élaine Marcoux) (Catherine Lavallée)	Secrétaire			0/1	
	Vacant (Loriane Paquin)	Tech. for.			0/1	
MFFP	Manon Gilbert (François Lapalme)				0/1	} 1/1
	Isabelle Parent				1/1	
	Gabriel Blanchet				1/1	
	Karen Tremblay				1/1	
	Yanick Ouellet (Charles Beauchemin)				1/1	

**Observateur :** Karen Ferland, directrice générale Association forestière de Lanaudière

**Invité :** Robert Papineau, Association des trappeurs professionnels du Québec, section Lanaudière



\*Le cumulatif des rencontres est calculé du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

MEMBRES :			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 0/1
	VACANT	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Mathieu Dufresne	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
	Patrick Provost (Louis-Pierre Bélanger Ducharme)	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	Réjean Lachance	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 0/1
	Kevin Dubé	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
	Jean-Noël Dubé	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Conseil régional de l'Environnement	Vicky Violette	Déléguée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 1/1
	Denise Trudel	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
Détenteur de bail de piégeage	VACANT	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 1/1
	Philippe Gaudet	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
Détenteur de bail de villégiature	Michel Moreau (AM seulement)	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Bertrand Grenier	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 1/1
	Michael C. Turcot (AM seulement)	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	VACANT	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
MRC de Matawinie	Félix Nadeau Rochon (Édith Gravel)	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Réjean Gouin	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	Alexandre Mathieu-Vaugeois	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Organisme de bassin versant	Delphine Deléglise	Déléguée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Francine Trépanier	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras (quitte à 15)	Déléguée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Julie Lachance	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	Réjean Beausoleil (AM seulement)	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
	Christian Dupuis	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Organisme – Réserves fauniques	Yannick Dufour	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Éric Harnois	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Titulaire de permis de pourvoirie	VACANT	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 1/1
	VACANT	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
	Jonathan Leblond	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
	Myriam Poirier	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	
Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	} 0/1
	Guy Breault	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/1	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	} 1/1
	Marc-André Masse	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/1	

### Objectifs de la rencontre

- Adopter les mesures d'harmonisation d'une partie de la planification
- Émettre des recommandations sur des enjeux de nature tactique
- Planifier les travaux de la Table GIRT 062 pour l'année 2022-2023

### Projet d'ordre du jour

<b>Affaires administratives</b>		
9 h 00 à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Réjean Gouin
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Réjean Gouin
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Réjean Gouin
9 h 15 à 9 h 20	4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre 29 mars 2022	Réjean Gouin
9 h 20 à 9 h 25	4.1. Suivis de la rencontre du 29 mars 2022	Claudine Ethier
<b>Dossiers pour décision</b>		
9 h 25 à 9 h 55	5. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028 5.1. Suivi comité aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)	Claudine Ethier
9 h 55 à 10 h 05	PAUSE	
10 h 05 à 10 h 35	5.2. OLA sentier et paysage	Claudine Ethier
<b>Dossiers pour discussion</b>		
10 h 35 à 11 h 05	5. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028 (suite) 5.3. Réseau routier stratégique à maintenir et à développer	Karen Tremblay
11 h 05 à 11 h 15	PAUSE	
11 h 15 à 11 h 45	6. Plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062	Claudine Ethier
<b>Dossiers pour information</b>		
11 h 45 à 12 h	7. Liste des secteurs à harmoniser en 2022-2023	Isabelle Parent
12 h à 13 h 30	DINER	
<b>Dossiers pour information (suite)</b>		
13 h 30 à 13 h 45	8. Liste des secteurs à récolter en 2022-2023	BGA
13 h 45 à 14 h 15	9. Économie de la forêt – présentation villégiature	Bertrand Grenier, Michel Moreau
14 h 15 à 14 h 45	10. Présentation – Vocation des érablières en terres publiques	
14 h 45 à 15 h	PAUSE	
<b>Harmonisation des secteurs d'intervention</b>		
15 h à 15 h 30	11. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification 2021-2022 11.1. RUISSEAU_ST-MARTIN 11.2. ORIGINAL 11.3. R_MASSE et REAL_MASSE_CHEVREUIL 11.4. GALETTE	Isabelle Parent
<b>Fermeture de la rencontre</b>		
15 h 30 à 15 h 50	12. Affaires diverses	
15 h 50 à 15 h 55	13. Évaluation de la rencontre	Claudine Ethier
15 h 55 à 16 h	14. Prochaine rencontre	Réjean Gouin



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 9 h. M. Réjean Gouin, maire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et vice-président de la Table GIRT 062 souhaite la bienvenue aux délégués. La rencontre se tenant en vidéoconférence, Mme Claudine Ethier explique la procédure à suivre. Un tour d'écran est effectuée pour que les participants se présentent.</p>	
<p><b>2. Objectifs</b></p> <p>M. Gouin procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p><b>3. Adoption du projet d'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 20 avril 2022 dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p>Le point 12.1. <i>Information concernant l'état du réseau routier multiusages</i> est ajouté aux affaires diverses</p> <p><b>Le projet d'ordre du jour est adopté et les affaires diverses demeurent ouvertes.</b></p>	
<p><b>4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre du 22 février 2022</b></p> <p>Le compte rendu de la rencontre et les documents de suivi ont été déposés le 6 avril 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><b>Le projet de compte rendu de la rencontre est adopté.</b></p> <p><b>4.1. Suivis de la rencontre du 29 mars 2022</b></p> <p><u>5.Stratégie régionale de production de bois — Essences feuillues</u></p> <p>La présentation du MFFP a été déposée sur le site web de la Table GIRT 062 le 6 avril 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><u>6.Bilan 2021 de la chasse au gros gibier</u></p> <p>Les délégués ont été invités à contacter le MFFP pour faciliter la récolte de dents d'ours noirs.</p> <p><u>7.1.Adoption des mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2022-2023</u></p> <p>Le MFFP présentera le calendrier annuel des TSNC à la Table GIRT lors de sa première émission.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 26 janvier 2022</b></p> <p><u>5. OLA pour PAFIT 2023-2028</u></p> <p>Envoyer un sondage aux délégués et inscrire le sujet à l'ordre du jour de la rencontre d'avril 2022.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 8 décembre 2021</b></p> <p><u>6. Mesures d'harmonisation générale — transport de bois en période de chasse</u></p> <p>Inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une rencontre ultérieure, après avoir tenu un</p>	



comité de travail avec les délégués concernés.

***Suivis de la rencontre du 16 septembre 2021***

7. Échéancier de travail PAFIT / AIPL / SRPB

Transmettre aux délégués un sondage pour connaître les éléments sur lesquelles ils souhaitent travailler en vue du PAFIT 2023-2028.

***Suivis de la rencontre du 22 juin 2021***

5. Stratégie régionale de production de bois

Présenter un devis type de travaux d'éducation de peuplement.

Présenter les analyses de risque.

***Suivis de la rencontre du 27 mai 2021***

7. Dérogation COS — Constats d'application

Présenter les résultats de suivi faunique lorsqu'ils seront disponibles.

12.1. Possibilité forestière 2023-2028

Présenter les résultats du projet de recherche sur l'évaluation de la qualité des bois sur pied.

***Suivis de la rencontre du 27 avril 2021***

5. Mise à jour de la carte de suivi des travaux

Ajouter les limites des bassins versants, les informations concernant les baux de villégiature et les sentiers à la carte interactive en ligne.

***Suivis de la rencontre du 29 septembre 2020***

6. Synthèse des activités de la Table GIRT 062 pendant la période de confinement

Transmettre aux délégués la liste des éléments à inscrire sur les cartes pour en faciliter l'analyse.

Revoir le processus de résolution électronique afin d'améliorer le partage d'information sur lequel se base l'adoption des mesures d'harmonisation.

***Suivis de la rencontre du 30 janvier 2020***

8. Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation

Faire un bilan à la rencontre de décembre 2022.

9. Projet PAFIO décennal

Présenter les prévisions forestières à long terme et des ateliers de travail.

***Suivis de la rencontre du 20 juin 2019***

8. Sondages : harmonisation et travaux de la Table GIRT 062

Adapter le sondage 2019-2020 destiné à la Table GIRT en version permettant l'utilisation des télévotants.

***Suivis de la rencontre du 9 juillet 2018***



11.4. Audit FSC

Demander aux auditeurs FSC de venir présenter la démarche d'audit lors d'une prochaine rencontre de la Table GIRT.

**Suivis de la rencontre du 24 mai 2018**

8. Sous-comité — Paysage

Modifier le libellé de la définition, de la mise en contexte et de certains objectifs.

**Suivis de la rencontre du 7 décembre 2016**

8. Discussion avec des entrepreneurs non commerciaux.

Poursuivre le contact avec les entrepreneurs non commerciaux afin de convenir s'il est pertinent de les inclure à la Table GIRT 062.

**Suivis de la rencontre du 20 août 2015**

5.1. Chemins multiusages et harmonisation du transport forestier

Prévoir une présentation des résultats de l'inventaire du réseau routier en pourvoirie réalisé par la FPQ.

**5. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028**

**5.1. Suivi comité aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)**

Comme indiqué à l'article 5.9. des [Règles et modalités de fonctionnement de la Table GIRT 062](#), il est possible de former tous les comités qu'elle juge à propos pour assurer son bon fonctionnement et l'avancement de ses travaux. Il appartient aux délégués de définir le mandat de tels comités ou groupes, leur composition ainsi que les modalités de leur fonctionnement. Les orientations proposées par ces comités de travail doivent être ramenées à la Table GIRT 062 afin de faire l'objet d'une décision.

Un comité de travail sur les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) a été mise en place et s'est rencontré les [22 février 2022](#) et [29 mars 2022](#). L'ensemble des membres de la Table GIRT a été invité à participer à ces rencontres.

Les orientations proposées par le comité sont les suivantes :

- **Il est demandé à nouveau d'inclure le bouleau à papier aux essences à promouvoir dans la stratégie régionale de production de bois et conséquemment dans les AIPL.**
- **Il est demandé d'inclure les AIPL potentielles fournie par les BGA en 2010 à la cartographie du potentiel.**
- **Il est suggéré de suivre les orientations suivantes pour définir les zones à exclure de la carte des AIPL potentielles :**

Territoire/affectation	Recommandation/orientation
<b>Baux et permis d'intervention</b>	Tous les usages surfaciques seront retirés, car ils entraînent trop de contraintes à l'aménagement, à l'exception des usages suivants : grive de Bicknell, extension des ACCV, terrain trappe autochtone et territoires fauniques structurés.



<b>Aire de confinement de cerfs de Virginie</b>	À définir selon l'avis du secteur Faune du MFFP
<b>Parcs régionaux</b>	Ne pas exclure. La compatibilité sera évaluée au cas par cas, selon les localisations, les essences à promouvoir et les scénarios sylvicoles retenus.
<b>Secteurs archéologiques</b>	La compatibilité sera évaluée au cas par cas, selon les localisations, les essences à promouvoir et les scénarios sylvicoles retenus. Les travaux admissibles ne devront pas perturber le sol minéral.  Exclure les sites ponctuels où la présence d'artéfacts a été confirmée.
<b>Territoires fauniques structurés</b>	Ne pas exclure. La compatibilité sera évaluée au cas par cas.  <b>Il est demandé que la superficie des AIPL dans les réserves fauniques ciblent la même proportion que celles-ci occupent dans l'UA 062-71.</b>  <b>Les pourvoies s'opposent en premier lieu à l'implantation d'AIPL sur les territoires de pourvoies à droits exclusifs, par principe de précaution et par manque d'informations sur l'avenir du milieu forestier qu'elles mettent en valeur. La possible présence de la production ligneuse que cela entraînerait remettrait également en question les droits accordés par bail. Leurs représentants suivront la démarche pour voir si il est possible de connaître l'états projeté des forêts sur les pourvoies et les impacts de l'implantation des AIPL sur la vocation et les activités des pourvoies.</b>
<b>Sites fauniques d'intérêts</b>	Jugés non compatibles lorsqu'il s'agit du bassin-versant immédiat des plans d'eau.  Toutefois, ils ne peuvent être exclus en raison de leurs grandes superficies et de la variabilité des modalités d'intervention selon le type d'habitat faunique concerné.  La compatibilité sera évaluée au cas par cas, selon les essences à promouvoir et les scénarios sylvicoles retenus.
<b>Lots épars</b>	Exclure lorsque le lot est enclavé et n'est pas accessible par une voie publique.
<b>Territoires d'intérêts pour l'établissement d'aires protégées</b>	Le MFFP n'a pas l'intention d'y implanter des AIPL en raison de la perte des investissements.
<b>Potentiel acéricole priorisé</b>	Exclure, car ces zones ne sont pas destinées à la production ligneuse.

- **Il est recommandé d'élaborer une première cartographie des AIPL potentielles basée uniquement sur le potentiel de croissance**



**biophysique et les contraintes à l'aménagement forestier. Cette cartographie devra être déposée suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse être analysée par l'ensemble des membres de la Table GIRT. Ces derniers pourront mieux évaluer les impacts sociaux et économiques de chaque zone en fonction des essences à produire et des scénarios sylvicoles possibles pour ces essences.**

- **Il est recommandé de créer des agrégats d'une taille minimale de 100 ha.**
- **Il est recommandé de déterminer la superficie des agrégats sur la base de la taille moyenne des chantiers, en considérant la spécificité des secteurs situés au sud du lac Taureau (ancienne UA 062-51) et au nord du lac Taureau (ancienne UA 062-52).**
- **Il est recommandé que le MFFP élabore deux scénarios d'agrégats d'AIPL potentielles à 20 % et 33 % de pureté, pour fins de comparaison.**

**Les recommandations proposées par le comité de travail sur les aires d'intensification de la production ligneuse sont adoptées à l'unanimité.**

Il est mentionné que d'autres discussions ont eu lieu entre le MFFP et les représentants de l'industrie forestière, notamment en ce qui a trait aux choix des essences vedettes et à promouvoir. Ces discussions sont cohérentes avec les recommandations de la Table GIRT.

La prochaine rencontre du comité permettra de présenter les cartes des AIPL potentielles selon les critères entendus. Le comité de travail proposera ensuite les cibles d'implantation des AIPL potentielles selon les types de forêts. Le comité devra également proposer des cibles d'implantation graduelle dans le temps.

## **5.2. OLA sentier et paysage**

La coordination de la Table GIRT ainsi que le MFFP proposent de transposer la mesure générique concernant les lisières boisées en bordure des sentiers non motorisés en un objectif local d'aménagement. Cette modification permettrait d'inclure la mesure générique dans le PAFIT 2023-2028 afin qu'elle soit appliquée dans la planification en amont du processus d'harmonisation. Ce faisant le suivi de cette mesure relèverait du MFFP et non pas du suivi de l'harmonisation dans le cadre de la réalisation des travaux forestiers, ce qui constituerait un allègement pour les BGA.

Les éléments suivants sont soulevés dans la discussion :

- La rédaction préliminaire du PAFIT se terminera à la mi-mai. Les membres doivent statuer s'ils souhaitent y inclure cet OLA. Les mesures génériques ne seront pas intégrées au PAFIT.
- La mesure générique est déjà appliquée dans les PAFI par le MFFP et est aussi prise en compte par le Forestier en Chef. Leur respect est vérifié par le biais des rapports techniques et financiers (RATF) déposées par les BGA au MFFP.
- L'application actuelle couvre tous les sentiers reconnus au RADF, en plus de ceux qui sont nommés dans la mesure générique. Ni la mesure générique, ni un OLA ne limitent la possibilité de convenir de mesures supplémentaires sur les sentiers désignés ou sur d'autres sentiers lors de l'harmonisation spécifique

Corriger la mesure  
générique portant sur les  
Lisières boisées en bordure  
des sentiers non motorisés  
(Coordination Table GIRT)



- Le transfert d'une mesure générique, vers un OLA, lequel est reconnu par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) permet de démontrer cette prise en considération régionale et d'amener la reddition à un niveau tactique plutôt qu'à l'échelle du chantier comme c'est présentement le cas.
- L'enjeu réel est d'améliorer la validité des données d'affectations.
- La notion d'acceptabilité sociale ne doit pas être négligée dans cette démarche. Cet OLA permettrait aussi d'améliorer la prévisibilité de l'impact de la récolte sur les infrastructures récréatives.

Il n'y a pas d'entente unanime en faveur du dépôt d'un objectif local d'aménagement portant sur les lisières boisées en bordure des sentiers non motorisés.

Le MFFP souligne que les corrections suivantes doivent être apportées à la mesure générique actuelle

- Lorsqu'un sentier chevauche un chemin multiusage, la protection réglementaire ne s'applique pas.
- Afin d'assurer une protection équitable et uniforme à l'échelle de la province, les droits en vigueur émis par le MERN doivent être respectés, qu'ils soient existants ou non sur le terrain. La seule manière de se soustraire à cette obligation réglementaire est que le titulaire renonce à son droit en le faisant radier par le MERN.

### 5.3. Réseau routier stratégique à maintenir et à développer

Le MFFP souhaite valider auprès de la Table GIRT la cartographie du réseau routier stratégique à maintenir et à développer afin de l'inclure au PAFIT 2023-2028. Cette information sera utilisée à titre de référence et non dans l'objectif d'élaborer des stratégies.

Les éléments suivants sont soulevés dans la discussion :

- Le chemin de Manawan fait partie des infrastructures à maintenir, mais son entretien relève du MTQ. Le milieu régional ne peut donc y investir, malgré son intérêt à l'améliorer. Cette problématique devrait être soulevée auprès du MTQ.
- La carte proposée doit être revue en fonction des discussions concernant la mesure générique sur le transport de bois sur les territoires fauniques structurés pendant la période de chasse à l'original à l'arme à feu.
- Il n'existe pas de synergie entre les intervenants qui effectuent des travaux sur le réseau routier. Une mise en commun permettrait d'optimiser les investissements.
- Certains utilisateurs du territoire se voient refusé l'accès aux programmes de subvention pour la voirie lorsqu'un chemin est identifié pour le transport de bois à court ou moyen terme. Cette situation doit être étudiée par le MFFP, car il est craint que l'identification des chemins stratégiques puisse rendre le financement du maintien de ce réseau moins accessible.

Valider que les chemins stratégiques ou fréquemment utilisés pour le transport de bois ne soient pas exclus des programmes de subvention pour la voirie forestière. (MFFP)

Planifier une rencontre de travail portant sur le réseau routier stratégique ainsi que la mesure générique sur le transport de bois. (Coordination Table GIRT)

Proposer l'adoption de la carte révisée à la prochaine rencontre (Coordination Table GRIT)

## 6. Plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062

Mme Claudine Ethier présente le plan de travail préliminaire 2022-2023 de la Table GIRT 062. Celui-ci sera évolutif et permettra de suivre les travaux et les

Inscrire l'adoption du plan de travail à la prochaine rencontre de la Table GIRT.



<p>réalisations de la Table tout au long de l'année.</p> <p>Les délégués sont invités à proposer les sujets qu'ils souhaitent aborder en cours d'année.</p>	(Coordination Table GIRT)
<p><b>7. Liste des secteurs à harmoniser en 2022-2023</b></p> <p>Le MFFP présente la liste des secteurs à harmoniser pour l'année 2022-2023. Des modifications sont possibles et cette liste sera mise à jour régulièrement.</p> <p><b>Il est demandé que les délégués des utilisateurs concernés par chaque secteur soient inclus dans les communications au démarrage du processus d'harmonisation.</b></p>	Ajouter la carte des secteurs à harmoniser à la liste déposée (Coordination Table GIRT)
<p><b>8. Liste des secteurs à récolter en 2022-2023</b></p> <p>Le MFFP et les BGA présentent la liste des secteurs à récolter pour l'année 2022-2023. Des modifications sont possibles et cette liste sera mise à jour régulièrement.</p>	
<p><b>9. Économie de la forêt – présentation villégiature</b></p> <p>M. Bertrand Grenier présente la villégiature en tant qu'économie de la forêt via une présentation PowerPoint.</p> <p>Les délégués seront invités à répondre à quelques questions concernant la présentation par le biais d'un sondage en ligne. Les réponses seront compilées afin d'établir une banque d'informations permettant de déterminer des objectifs locaux d'aménagement.</p>	Transmettre aux délégués les questions de synthèse sur la présentation. (Coordination Table GIRT)
<p><b>10. Présentation – Vocation des érablières en terres publiques</b></p> <p>La présentation sera remise à l'ordre du jour de la rencontre du 24 mai.</p>	Inscrire la présentation à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. (Coordination Table GIRT)
<p><b>11. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification forestière intégrée opérationnelle</b></p> <p>Le nombre de secteurs harmonisés en date du 27 avril 2022 s'élève à 2 sur 29 (voir <a href="#">Plan de travail 2022-2023</a>).</p> <p><b>11.1. RUISSEAU_ST-MARTIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les quatre mesures d'harmonisation concernant la communication sont présentées.</li><li>- Les trois mesures d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau sont présentées.</li><li>- Les deux mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.</li><li>- Les deux mesures d'harmonisation concernant le suivi et contrôle sont présentées.</li><li>- Les deux mesures d'harmonisation concernant le transport forestier - quiétude sont présentées.</li><li>- Les deux mesures d'harmonisation concernant le transport forestier – sécurité des utilisateurs sont présentées.</li></ul> <p><b>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</b></p>	Déposer sur le site Internet les fiches d'harmonisation résumées mises à jour. (Coordination Table GIRT)



**La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.**

#### **11.2. ORIGINAL**

- Les trois mesures d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures sont présentées.
- Les deux mesures d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau sont présentées.
- Les quatre mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.
- La mesure d'harmonisation concernant le suivi et contrôle est présentée.

**Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.**

**La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.**

#### **11.3. R\_MASSE et REAL\_MASSE\_CHEVREUIL**

L'harmonisation de ce secteur est reportée.

#### **11.4. GALETTE**

L'harmonisation de ce secteur est reportée.

Inscrire l'adoption de ce secteur à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.  
(Coordination Table GIRT)

Inscrire l'adoption de ce secteur à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.  
(Coordination Table GIRT)

### **12. Affaires diverses**

#### **12.1. Information concernant l'état du réseau routier multiusages**

Le Regroupement des locataires de terres publiques demande à la Table GIRT d'appuyer sa résolution demandant au MFFP de mettre en œuvre les efforts et les ressources nécessaires pour rendre disponible au grand public l'information événementielle sur l'état quotidien de ce réseau routier, et ce, en utilisant des technologies de la géomatique facilement utilisable par les diverses clientèles utilisatrices.

**La Table GIRT 062 appui à l'unanimité la résolution du Regroupement des locataires de terres publiques.**

Inviter les délégués à visiter la carte de transport des bois des Laurentides pour valider l'intérêt d'importer l'outil dans Lanaudière.  
(Coordination Table GIRT)

Transmettre la résolution du RLTP au MFFP avec le présent compte-rendu.  
(Coordination Table GIRT)

### **13. Évaluation de la rencontre**

Les membres sont satisfaits de la rencontre. Il est toutefois souligné que les échanges doivent demeurer cordiaux afin de maintenir un climat de collaboration au sein de la Table GIRT.

### **14. Prochaine rencontre**

La rencontre se termine à 15 h 47. La prochaine rencontre se tiendra le 24 mai 2022, avec un horaire à confirmer, en mode virtuel.